

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/06/2017

Dossier complet le :

27/06/2017

N° d'enregistrement :

2017-005968

### 1. Intitulé du projet

Port de Plaisance de Gruissan (11 430) - Reconversion du Site de Bramofam : Création d'une Base Nautique

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Office de Tourisme de Gruissan - Port de Plaisance

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Claude MERIC - Directeur Général

RCS / SIRET

4 2 5 | 1 2 7 | 6 8 5 | 0 0 0 | 2 | 1

Forme juridique

EPIC

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
CE- Art.L122-1 II - Art.R122-2 - Ann.R122-2 CE- Art.L122-1 II - Art.R122-2 II alinéa 3 IOTA- CE - Art.R214-1 Nomenclature & arrêté du 9 août 2006 modifié et arrêté du 17 juillet 2014	9c - Port de plaisance d'une capacité d'accueil inférieure à 250 emplacements Travaux de dragage d'entretien du chenal de navigation et du chenal d'accès au site 4.1.2.0 2° - Travaux d'aménagement portuaires (montant entre 160 k€ et 1900 k€) - D 4.1.3.0 3°b) - Dragages en milieu marin - Teneur < N1 - Vol. de 500 et 500 000 m3 - D 2.2.3.0 1°b) - Flux de pollution brute < R1 ou entre R1 et R2 selon nb. de carénages/j - D  <i>potentiellen 25</i>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porté par l'Office de Tourisme de Gruissan et Marina 21 est conçu comme la réhabilitation de la friche industrielle du site de Bramofam, bâtie sur les piliers du Développement Durable : un développement, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Le projet prévoit des aires de stockage horizontal à terre d'une capacité maximale à terme de 350 bateaux (voiliers et bateaux à moteur étant sur des espaces séparés), des aires de circulation, la transformation des bâtiments existants en espace d'accueil et de gardiennage, un espace de carénage et d'entretien équipé d'un appareil de traitement, un club-house, ainsi que la reconstruction d'une cale de mise à l'eau, avec son ponton d'attente et des pontons de stationnement saisonniers des bateaux. Le projet propose une navette entre les quartiers de Mateille et des Chalets, permettant ainsi de réduire les flux de circulation entre les deux grandes plages de Gruissan. Priorité est donnée au réemploi et à la valorisation des matériaux présents in situ, tels que le béton des ouvrages devant être démolis (canaux, bassins), le béton des pontons déconstruits par le port en 2016 et valorisé en graves routières.

Le projet articule les espaces sur la base des objectifs suivants : 1/ produire des biens ou des services en répondant à la demande spécifique de Gruissan, 2/ créer des emplois directs, indirects, saisonniers pour que chacun puisse profiter de la réussite du projet, 3/ améliorer, protéger et préserver l'environnement par solidarité pour les générations présentes et futures.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre des missions dévolues par la ville de Gruissan à l'Office de Tourisme :

- contribuer à l'aménagement paysager de l'espace urbain de proximité
- développer l'implantation d'entreprises du nautisme et favoriser l'activité nautique de la station
- contribuer à un nouveau positionnement nautique axé sur un véritable art de vivre, mêlant l'aspect environnemental et la découverte culturelle pour accroître l'attractivité et la compétitivité de la destination maritime de Gruissan
- contribuer au développement des actions et installations permettant l'implantation de nouvelles activités sur les sites et dans les domaines des métiers maritimes,

Requalification d'une friche industrielle, présentant une nuisance paysagère et des risques pour le voisinage, afin de contribuer à la mise en valeur du périmètre portuaire pour accueillir des équipements liés à la mer (catégorie de constructions 6 autorisées en zone RLh selon PPRL de Gruissan du 5 janvier 2017).

Offre de services complémentaires à ceux existants sur le port de Gruissan et sa zone technique pour répondre à la demande constante et insatisfaite de places de port, au besoin de carénage et entretien de multicoques.

Redynamisation d'une ancienne zone d'activités.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

MAITRISE D'OUVRAGE OFFICE DE TOURISME (4 mois - février à mai 2018)

- Reconstruction d'une cale de mise à l'eau 28 m x 28 m (terrassements et dalle en béton dans enceinte de palplanches, rétablissement de l'épi de protection et confortements locaux de talus par repose d'encrochements déplacés), avec pontons d'attente (126 ml)
- Restitution de son chenal d'accès et rétablissement du chenal de navigation de l'avant-port (dragage 10 000 m<sup>3</sup>) avec rejet de substitution sur la plage du Grazel (projet conjoint avec la Mairie de Gruissan) [matériaux propres].

MAITRISE D'OUVRAGE MARINA 21 (4 mois - février à mai 2018)

- Dépollution du site : démolition à la pince hydraulique des bassins et canaux en béton, réutilisation en puits canadien ou comblement
- Réhabilitation et Mise aux normes de deux bâtiments :
  - 1/ un hangar de 1000 m<sup>2</sup> (structure poteaux-poutres, remplissage parpaings, toiture métallique) conservé à 50 % et transformé en espaces d'accueil de club-house, démoli à 50 % pour création d'une surface de carénage équipée d'un appareil de traitement avant rejet au milieu, désigné "hangar bleu". Stockage de l'eau de pluie pour besoins du carénage.
  - 2/ un bâtiment 440 m<sup>2</sup> (construction traditionnelle, toiture métallique) entièrement réhabilité en espace d'accueil des services du site, désigné "bâtiment rouge"
- Dragage d'un bassin d'attente (5900 m<sup>2</sup> x 1.70 # 10 000 m<sup>3</sup>) avec rejet dans d'anciens bassins tampons
- Installation de 344 ml de pontons flottants dans les zones d'attente
- Stabilisation des voies de circulation et aires de stockage pour port à sec, par grave de recyclage (béton de pontons déconstruits)

(Voir Description du Site de Bramofan et plans de l'organisation du site et des ouvrages en annexe)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

MAITRISE D'OUVRAGE OFFICE DE TOURISME

Mise à terre et mise à l'eau rendues possibles par l'accès à la rampe pour toutes unités ne pouvant être manutentionnées via les autres moyens du port [unités de largeur supérieure à 6.25 m (largeur limite de la grande darse de la zone technique portuaire) ou n'acceptant pas le levage par sangles (ex. unités en bois, nécessitant une sortie d'eau sur ber)].

MAITRISE D'OUVRAGE MARINA 21

Club nautique avec gardiennage et entretien des bateaux et services annexes :

- port à sec horizontal et gardiennage de bateaux de plaisance, mise à l'eau
- entretien et carénage
- location de boxes pour entreposage de matériel (voiles, accastillage, etc)
- vente de produits en relation avec la navigation de plaisance (accastillage, équipements de sécurité, etc)
- possibilité de restauration sur place

Organisation des services :

- stockage en épi des bateaux
- accueil des adhérents, PC de gardiennage et location de boxe à matériel dans le bâtiment rouge à l'entrée du site
- club nautique comprenant un espace de magasins et cafétéria-restauration dans le bâtiment bleu
- entretien et carénage à l'arrière du bâtiment bleu
- cale de mise à l'eau

(Voir Description du Site de Bramofan et plans de l'organisation du site et des ouvrages en annexe)

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1/ Déclaration Loi sur l'Eau (art. L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement), par l'objet et le montant des travaux

[4.1.2.0 - Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu / 4.1.3.0 3° b) - Dragage en milieu marin / montant de 950 k€HT, ≥ 160 k€ mais < 1900 k€ pour les travaux en contact avec le milieu marin, et, pour les dragages, d'une teneur des sédiments extraits ≤ N1 pour l'ensemble des éléments qui y figurent, dont le volume in situ dragué au cours de 12 mois consécutifs est ≥ 500 m3 mais < 500 000 m3]

2/ Evaluation Environnementale au cas par cas (art. R122-2 du Code de l'Environnement) par la nature des travaux (9c)

3/ Evaluation des Incidences Natura 2000 (art. L 414-4 du Code de l'Environnement), par la présence de sites Natura 2000 à proximité

NB - Permis de clôture, de démolir, d'aménager (yc PPRL) : ayant fait l'objet de procédures par ailleurs, avec avis favorables

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Cale de mise à l'eau : # 28 m x 28 m, pente 12.5 % avec cotes de 1.20 NGF (TN) à -2.50 NGF (raccordement chenal avant-port) - Confortement de l'épi enroché (bajoyer de la cale)	784 m <sup>2</sup> , TN 1.20 NGF, fond -2.50 NGF 28 ml
Restitution chenal d'accès et de navigation de l'avant-port : dragage	10 000 m <sup>3</sup> - sable < N1
Pontons flottants mise à l'eau	126 ml
Pontons flottants zone d'attente + Dragage zone d'attente	344 ml - 10 000 m <sup>3</sup>
Aire de carénage sur unité de traitement	400 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03°06'58"E Lat. 43°06'29"N

850 avenue de l'Aiguille  
Bramofan  
11 430 Gruissan

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Références cadastrales  
BC 01 - BC 322 - BE parcelle contiguë aux précédentes

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir localisation sur document joint ZNIEFF de type I : Salins de Reprise et Etang de Grazel (1129-1009) (principalement en rive droite du canal du Grazel + zone humide entre l'avant port et les chalets) - Etang et dunes de Mateille (1131-1007) (rive nord en sortie de l'av. port) ZNIEFF de type II : Lido de Gruissan nord - St-Pierre-s/Mer (1131-0000) (rive nord en sortie de l'av. port) - Complexe des Etangs de Bages-Sigean (1129-0000) (av. port)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir document joint Commune de Gruissan, soumise à PPRL (Arrêté Préfectoral n° DDTM-SPRISR-2016-034 le 5 janvier 2017)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir désignation et localisation sur document joint Parc Naturel Régional (P.N.R.) n° PNR34002 de la "Narbonnaise en Méditerranée"
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir désignation et localisation sur document joint Commune de Gruissan, soumise à PPRL (Arrêté Préfectoral n° DDTM-SPRISR-2016-034 le 5 janvier 2017)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir désignation et localisation sur document joint Agglomération de Gruissan (17/02/44) - Etang de Gruissan et ses abords (09/01/63)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir désignation et localisation sur document joint ZPS des Etangs du Narbonnais FR 9112007 - SIC du complexe lagunaire de Bages Sigean FR 9101440 - ZPS de la Côte Languedocienne FR 9112035 - SIC des Côtes Sableuses de l'Infralittoral Languedocien FR 9102013 Montagne de la Clape : ZPS FR 9110080 et SIC FR 9101453 (> 1 km)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir désignation et localisation sur document joint Chapelle des Auzils et Cimetière Marin (12/02/74) - Massif de la Clape (SC) (09/03/73)

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà anthropisé - Terre-plein stabilisé (revêtement grave stérile), ouvrages - Proximité du chenal de navigation du port de plaisance - Proximité de la Plage des Chalets (Fréquentation estivale concomitante avec la période d'activité du projet) Végétation présente : Espèces communes et non patrimoniales
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà anthropisé - Terre-plein stabilisé (revêtement grave stérile), ouvrages - Proximité du chenal de navigation du port de plaisance - Proximité de la Plage des Chalets (Fréquentation estivale concomitante avec la période d'activité du projet) Végétation présente : Espèces communes et non patrimoniales

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Submersion marine, mais projet intégrant les prescriptions du PPRL
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Favorise la navigation de plaisance Navette portuaire entre Mateille et les Chalets permettant de réduire les flux de circulation automobile entre les deux grandes plages de Gruissan
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la durée des travaux (Engins de chantier pour démolition, terrassements et battage : cale de mise à l'eau, dragages, broyage des produits de démolition pour réemploi en grave de voies de circulation, pontons flottants)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas en fonctionnement normal</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Eclairage public principalement d'origine solaire</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas en fonctionnement normal</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas en fonctionnement normal</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Restitution au milieu, après traitement, des eaux de carénage. Appareil de traitement dimensionné en conséquence</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets liés à l'activité d'entretien des navires de plaisance. Collecte prévue + évacuation vers la déchetterie portuaire de la zone technique portuaire</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réhabilitation d'une friche industrielle
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Revitalisation économique d'une friche industrielle

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Voir documents joints :

- 2A03-Bramofan-Cas par cas-Complément 14734-03-01a

- 2A04-Rapp. Enq.Pub. PA sci\_marina\_21 : Rapport du Commissaire Enquêteur à l'issue de l'Enquête Publique liée au Permis d'Aménager du projet de Marina 21 (l'ensemble du rapport est disponible par le lien suivant : [http://www.ville-gruissan.fr/IMG/pdf/sci\\_marina\\_21.pdf](http://www.ville-gruissan.fr/IMG/pdf/sci_marina_21.pdf))

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du contexte réglementaire (présence de sites Natura 2000 dans l'environnement du projet), le projet fera l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Le projet a déjà été soumis à enquête publique lors du dépôt de son permis d'aménager. Il intègre les remarques faites par le public et les services instructeurs. Le rapport du commissaire enquêteur conclut à un avis favorable. Il est disponible sur le site suivant : [http://www.aude.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_ep\\_def.pdf](http://www.aude.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_ep_def.pdf).

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

\* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Voir document joint : 2A03-Bramofan-Cas par cas-Complément 14734-03-01a.pdf

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature



